



# Regards croisés sur le nouveau Plan d'études romand

Le PER est en phase d'adoption en Suisse romande. Il apporte un nouvel éclairage sur les disciplines et leur organisation. Dans ce contexte de changement, nous avons voulu connaître le regard que trois spécialistes de l'éducation musicale (formateurs d'enseignants ou conseillers pédagogiques) portent sur ce nouveau Plan d'études. Nous nous proposons d'aborder quelques thèmes avec Luc Aeschlimann (délégué à l'éducation musicale dans le canton de Neuchâtel), Isabelle Mili (didacticienne de la musique et formatrice d'enseignants à l'Université de Genève) et Pierre-Etienne Sagnol (conseiller pédagogique en éducation musicale dans le canton de Fribourg et membre de l'équipe de rédaction du PER) qui, tous trois, occupent une place différente mais de premier plan sur l'éducation musicale dans leurs trois cantons respectifs.

Pour rappel (CIIP, 2010), l'éducation musicale fait partie du domaine des arts «qui vise l'exploration des langages visuels, plastiques et sonores et aide à leur compréhension. Ce domaine favorise la construction de références culturelles. Les activités pratiques contribuent au développement et à la stimulation du potentiel créatif des élèves.» Le PER propose de développer:

- l'exploration des langages artistiques à travers le processus créatif (motivation, recherche et manipulation, choix, actions) en utilisant les possibilités expressives d'outils, de techniques ou d'instruments qui leur sont propres;
- l'établissement d'une distance critique pour comprendre différentes formes de langage artistique, et tendre vers leur analyse et leur interprétation (œuvres plastiques, musicales, images et médias, films, spectacles, objets du cadre de vie...);
- la découverte et l'appropriation progressive des langages visuels, plastiques et sonores par leurs formes, lignes, contrastes, couleurs, codes, signes, structures, symboles, gestes, mouvements, rythmes et sons, dans leur relation à l'espace et au temps;
- la construction de références culturelles et leur mise en relation avec les différentes cultures artistiques et anthropologiques;
- la découverte de pratiques collectives par des projets visuels, plastiques (œuvres, expositions...) et musicaux (chœurs, ensembles instrumentaux...);
- la découverte des possibilités expressives du corps par le mouvement, la rythmique, la danse et le jeu théâtral;
- le développement des techniques artistiques.

Ces visées prioritaires concernent les disciplines artistiques enseignées à l'école obligatoire. Dès lors, comment ces intentions sont-elles perçues par les enseignants et les personnes qui travaillent avec eux? Constituent-elles des innovations significatives dans le domaine de l'éducation musicale?

Nécessitent-elles des modifications importantes des pratiques pédagogiques? Quels sont les défis nécessaires à relever? Plus généralement, quels sont les enjeux liés à l'introduction et à l'adoption de ce nouveau Plan d'études pour l'enseignement de l'éducation musicale? Voilà quelques éléments de réponse issus d'entretiens conduits avec nos trois spécialistes.

## Le PER apporte-t-il des innovations importantes dans le domaine de l'éducation musicale?

Pour Pierre-Etienne Sagnol, le PER n'est pas en soit un Plan d'études révolutionnaire, mais il présente cependant des évolutions intéressantes et en phase avec les nouveaux impératifs de l'école d'aujourd'hui. Selon lui, le Plan d'études romand permet de redéfinir les axes de formation et d'apporter un nouvel équilibre entre les différents domaines de l'éducation musicale. Pour rappel, le PER présente quatre axes d'apprentissage (expression et représentation, perception, acquisition de techniques, culture) et des progressions associées à chaque ordre d'enseignement. Pierre-Etienne Sagnol souligne que le PER place l'axe acquisition de techniques au service des autres dimensions. Cela permet, selon lui, de donner plus de sens aux apprentissages. Par ailleurs, l'axe culturel devient un ciment qui permet d'articuler les autres domaines de formation. Luc Aeschlimann reprend cette idée en soulignant que le PER donne une meilleure cohérence et permettra d'assurer une meilleure coordination entre les niveaux d'enseignement en donnant une sorte de fil rouge. Ainsi, il précise de manière plus pointue les acquis et objectifs à atteindre. En ce sens, il donne une bonne base de travail aux enseignants. Isabelle Mili souligne ce même aspect en évoquant la création d'une plate-forme de coordination entre enseignants des différents niveaux scolaires dans son canton. Elle précise encore que l'explicitation des quatre axes amè-

nera probablement à une clarification des rôles des différentes personnes qui interviennent dans l'école et plus précisément le champ culturel. En effet, elle rappelle que dans les grandes agglomérations principalement, il existe des médiateurs culturels en charge de travailler certains aspects développés dans le PER (notamment la réception d'œuvres). Il lui semble évident qu'il faudra trouver des *modus vivendi* entre les différentes personnes actives sur ce champ-là. Elle souligne par ailleurs que ces questions surgissent dans le domaine des arts dans son ensemble. Sur le plan des nouveautés, notons encore que Pierre-Etienne Sagnol relève l'importance du domaine des arts pour la contribution qu'il peut apporter au développement des capacités transversales, notamment la pensée créatrice. Isabelle Mili souligne quant à elle la dimension transdisciplinaire qui n'est pas nouvelle en soi, mais qui pourra être développée plus encore.

### Comment le nouveau Plan d'études a-t-il été accueilli par les enseignants?

Le regard de Pierre-Etienne Sagnol semble le plus confiant des trois et le plus optimiste. Le PER a fait l'objet de formations spécifiques dans lesquelles le conseiller pédagogique fribourgeois s'est fortement impliqué. Selon lui, les enseignants, tant de l'école primaire que secondaire, ont donné un écho très favorable à ces journées de formation. Certes, des craintes ont été identifiées, car le PER exige des enseignants qu'ils fassent d'autres choses que ce qu'ils faisaient habituellement – notamment dans le domaine de l'invention (créativité, improvisation) –, mais, dans l'ensemble, ce premier contact avec le Plan d'études semble bon. Du côté de Neuchâtel, Luc Aeschlimann explique que, selon lui, le PER ne constitue pas la préoccupation principale des enseignants de son canton. N'étant pas directement impliqué dans la formation au PER (celle-ci étant assurée par la HEP-BEJUNE), il convient d'un regard plus distant sur la chose. Cependant, il souligne quand même que des enjeux en lien avec les dotations horaires associées à l'enseignement de l'éducation musicale (et plus généralement à l'enseignement des arts à l'école) prennent le devant de la scène et relèguent le Plan d'études au second plan. Même son de cloche du côté de Genève, où de grandes manœuvres sont en cours, notamment avec la réintroduction probable des enseignements le mercredi matin. Les négociations autour des nouvelles dotations horaires entre disciplines préoccupent beaucoup les enseignants des domaines artistiques (musique, activités créatrices manuelles, sur textile, arts visuels), qui voient de grosses menaces planer sur leur discipline respective. En ce sens, l'introduction du PER est, là aussi, quelque peu occultée par d'autres enjeux quand bien même cette innovation – comme toute innovation – occasionne également des résistances. Luc Aeschlimann pense cependant que l'introduction du PER pourrait être une bonne opportunité de rappeler aux autorités responsables la nécessité de garantir un nombre d'heures raisonnables pour l'enseignement des disciplines artistiques, si l'on désire atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'études.

### Quelles difficultés l'introduction du PER fera-t-elle surgir?

En réponse à cette question, nos trois témoins évoquent encore quelques soucis liés à l'introduction de ce nouveau

plan d'études. Isabelle Mili note que les enseignants du secondaire ont fortement – et depuis longtemps – valorisé la pratique instrumentale. Un grand nombre de professeurs proposent des arrangements d'œuvres adaptées aux instruments présents dans les écoles. Ils y trouvent grande satisfaction, car les élèves sont fortement impliqués et motivés dans ces projets et manifestent beaucoup d'engagement pour maîtriser les pièces proposées. Ces expériences sont soutenues par les établissements qui peuvent les valoriser par des concerts présentés aux parents. Isabelle Mili reconnaît que ces projets sont incontestablement intéressants et porteurs, cependant ils occupent actuellement la quasi-totalité du temps dévolu à l'éducation musicale en privilégiant l'axe technique. Selon elle, des aménagements devront être faits – ou des collaborations devront être envisagées avec d'autres partenaires – pour pouvoir explorer les autres dimensions du Plan d'études. Luc Aeschlimann constate que le nouveau Plan d'études nécessite des compétences accrues que tous les enseignants ne possèdent pas nécessairement. Selon lui, il faudra s'assurer que les enseignants aient le bagage suffisant pour travailler autant l'exploration des langages artistiques que les techniques et les codes liés aux différentes disciplines. Ceci constitue un vrai défi à l'heure où les institutions de formation des enseignants réajustent également leur plan de formation. Pierre-Etienne Sagnol pense, quant à lui, qu'il est impératif de développer, durant ces prochaines années, des moyens d'enseignement plus ajustés au PER. Certains d'entre eux (ou certaines parties) sont compatibles avec les exigences du nouveau Plan d'études, mais d'autres sont obsolètes et à reprendre de manière approfondie. La question du répertoire est un exemple parmi d'autres. Pour lui, il convient de faire des liens entre les différents éléments du Plan d'études (par exemple entre les disciplines artistiques), de se servir des nouveaux moyens à disposition, comme des plates-formes informatiques, pour présenter des supports modulables et des démarches efficaces qui devraient permettre aux enseignants de ne pas perdre confiance.

L'élaboration d'un nouveau Plan d'études est à chaque fois un grand défi pour l'école. Le PER ne va échapper aux turbulences liées à toute innovation scolaire. Nos trois témoins mettent en évidence des sensibilités différentes d'un canton à l'autre et – sans volonté d'exhaustivité ou de représentativité – leurs propos mettent le doigt sur des problèmes importants: la place de l'éducation musicale dans le concert des disciplines, son articulation avec les autres disciplines du même domaine, la qualité de la formation des enseignants généralistes et les rôles que doivent jouer les maîtres spécialisés de cette branche. Gageons que ces propos contribueront au débat et permettront de poursuivre la réflexion.